



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité en 4^e et en 3^e



Pourquoi ?

Transmettre des valeurs fondamentales, comme le respect de soi et des autres

Prévenir les discriminations

Promouvoir l'égalité filles-garçons

Protéger contre toutes les formes de violence



Comment ?

Au moins **3 séances par an** conformément à la loi en vigueur depuis 2001

Des programmes progressifs, adaptés à l'âge des élèves

Au collège, le passage de l'enfance à l'adolescence s'accompagne de changements majeurs, à la fois physiques et psychologiques, qui sont sources d'expériences nouvelles mais qui peuvent aussi soulever des interrogations, des inquiétudes, voire des mises en danger. L'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité fournit aux élèves de collège des connaissances et des outils de réflexion pour les aider à comprendre les changements qu'ils traversent. L'information des élèves comporte une approche positive de la sexualité et un objectif de prévention des risques, dans un principe de respect, de libre choix, d'égalité et d'inclusion.

Quatrième

3 objectifs d'apprentissage



Aborder la sexualité comme une réalité complexe pouvant faire intervenir le plaisir, l'amour, la reproduction, etc.

Les élèves comprennent que la sexualité recouvre différents aspects (amour, plaisir, bonheur, reproduction, santé, consentement, etc.). Ils apprennent à s'informer sur des sujets de santé en lien avec la sexualité.

Par exemple, ils analysent des extraits de fictions adaptées à leur âge et des documents scientifiques pédagogiques. Ils découvrent les différentes sources d'information sur la santé sexuelle et leur fonctionnement (infirmerie de l'établissement, centre de santé de la ville, etc.).



Développer une compréhension critique et respectueuse des relations interpersonnelles et des enjeux associés à la sexualité ; favoriser des choix responsables et protecteurs en matière de santé sexuelle et relationnelle.

Les élèves apprennent à faire des choix responsables pour leur santé et celle des autres, ainsi qu'à se protéger sur les réseaux sociaux.

Par exemple, ils étudient ou ils représentent une scène de rencontre amoureuse (en littérature, au cinéma ou au théâtre) pour réfléchir aux notions de consentement, d'exploitation sexuelle, d'emprise ou de harcèlement, etc.



Étudier des représentations de la sexualité dans l'espace public et en interroger la dimension égalitaire ou inégalitaire.

Les élèves apprennent à repérer des inégalités (femmes/hommes ; majorités/minorités). Ils apprennent que la pornographie véhicule des stéréotypes et représente des situations dépourvues de toute dimension affective ou sentimentale, souvent marquées par la violence. Ils comprennent pourquoi son accès est interdit aux mineurs par le Code pénal. Aucune image à caractère pornographique n'est présentée.

Par exemple, ils repèrent des stéréotypes véhiculés dans des publicités ou dans des reportages notamment et expliquent la différence entre des représentations égalitaires et des représentations qui ne le sont pas.

Troisième



3 objectifs d'apprentissage



Interroger les liens entre bonheur, émotions et sexualité.

Les élèves apprennent à distinguer les notions de désir, de plaisir, de bonheur, et réfléchissent à l'importance de la liberté et du respect dans les relations.

Par exemple, ils étudient des œuvres littéraires, artistiques ou musicales ou des situations fictives pour développer une analyse critique des représentations parfois fausses ou déformées associées à la sexualité.



Construire une relation réciproque et égalitaire ; savoir reconnaître et caractériser des contextes de danger et de vulnérabilité.

Les élèves apprennent à reconnaître ce qui constitue une relation saine et à repérer les contextes qui les rendent vulnérables ainsi que les situations de violence.

Par exemple, ils prennent conscience que la réciprocité, le consentement et le respect des émotions sont indispensables à une relation saine. Ils comprennent que les substances psychoactives ou les situations de domination peuvent avoir une influence sur la capacité à reconnaître ou à donner le consentement.

Les élèves s'informent sur les moyens de contraception, le dépistage des infections sexuellement transmissibles et le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Par exemple, ils prennent connaissance du cadre juridique qui garantit le droit d'accès à l'IVG.



Inscrire la sexualité dans la définition et le respect des droits humains.

Les élèves apprennent quels sont les principes et valeurs impliquées dans le champ des droits et des devoirs en matière de sexualité (égalité entre les femmes et les hommes, entre les orientations sexuelles, droit à la différence).

Par exemple, ils étudient des œuvres littéraires ou cinématographiques, des jeux de questions-réponses ou des situations fictives pour replacer les sujets abordés dans un contexte historique et légal.

Le programme s'inscrit dans l'application des lois françaises et de la Convention internationale des droits de l'enfant. Pour en savoir plus, rendez-vous sur education.gouv.fr/evars